



Syndicat Autonome
Groupe Casino

**Dernières propositions
de la Direction**

Réunion du 20 février 2015

VOLET SUR LES SALAIRES

EMPLOYES

0.50% d'augmentation sur les salaires réels au 1^{er} avril
(et la Direction de préciser en 1 seule fois !)
0.20% des salaires réels pour les promotions

VENDEURS BAS

Rémunération variable avec augmentation de l'enjeu de 42 €
Les salaires de la grille applicable au 1^{er} avril augmentent de 7€ à 10€
par mois en fonction des échelons.

AGENTS DE MAITRISE

Pour les niveaux 5 et 6 : Augmentation de 0.50% sur les salaires réels
Et 0.20% pour les promotions
+ dispositif de la prime variable étendu à tous les Agents de Maîtrise

CADRES

0.50% de la masse salariale pour l'annualisation
0.20% pour les promotions

ASTREINTES : 117 €

INDEMNITES FORFAITAIRE TRAVAIL DU DIMANCHE : 87 €

Dicton du jour :

« Travaillez, prenez de la peine mais n'attendez rien en retour »

(Dispositions détaillées de l'accord réservées aux adhérents)